Ploërmel : la statue de Jean-Paul II vendue au diocèse sera déplacée

Article rédigé par Le Salon Beige, le 05 mars 2018

Source [Le Salon Beige] Le conseil municipal de Ploërmel <u>a voté</u> jeudi soir à l'unanimité, moins trois abstentions, la cession de la statue de Jean-Paul II, installée sur un parking public depuis plus de douze ans.

Le diocèse de Vannes deviendra propriétaire de ce monument, offert en 2006 à la ville de Ploërmel par l'artiste russe Zourab Tsereteli. Le prix de son acquisition a été fixé à 20 000 euros.

Une fois vendue, la statue devrait être **déplacée de quelques dizaines de mètres**, aux frais de l'Église, vers le terrain adjacent du collège privé catholique du Sacré-Coeur, **où elle restera visible à partir de l'espace public.**

Cette manœuvre fait suite à la décision du Conseil d'Etat, saisi par les laïcards, qui a ordonné le retrait de la croix mais pas de la statue, alors que les deux éléments constituent le monument.